

# JOURNAL DE ROUBAIX



MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :  
 Pour Roubaix : 18 fr. par an.  
 — 10 fr. pour six mois.  
 — 6 fr. pour trois mois.  
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 2 mai.

**Moniteur du 30 avril**

PARTIE NON OFFICIELLE.

On écrit de Chambéry au Moniteur par le télégraphe :

Chambéry, 2 h. 50 m.

Résultat définitif du vote de la Savoie, proclamé par la cour d'appel au milieu des applaudissements enthousiastes de la population et des cris de vive l'Empereur ! vive la France !

Inscrits . . . . . 435,449  
 Votants . . . . . 430,839  
 Bulletins affirmatifs . . . . . 130,533  
 Bulletins négatifs . . . . . 235  
 Nuls . . . . . 71  
 N'ont pas voté . . . . . 4,610

Ce recensement ne comprend pas les votes des militaires présents sous les drapeaux.

Nice, 28 avril, 9 h. 1/2 du soir.

La cour royale vient de proclamer, en audience solennelle, le recensement général des voix émises sur l'annexion de la Savoie à la France. La population, remplie d'enthousiasme, a accueilli cette proclamation aux cris de : Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le prince impérial !

La ville entière est illuminée.

Les habitants de la ville de Chambéry ont offert jeudi dernier, 26 avril, à M. Laity, sénateur, un banquet destiné à célébrer l'heureux résultat du vote sur l'annexion de la Savoie à la France. Près de 600 personnes, des plus notables de la ville, assistaient à ce repas. M. Laity, au milieu de chaleureux applaudissements, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je porte un toast qui sera bien accueilli de vous tous, j'en ai la conviction :

A la conciliation ! à l'union de tous les par-

tis ! — Soyez unis désormais dans la vie nouvelle qui commence pour vous, comme vous l'avez été dans les journées des 22 et 23 avril, en venant déposer vos votes dans les urnes du scrutin !

Vous tous qui m'écoutez, vous venez, après être descendus dans vos consciences, de déclarer solennellement à la face de l'Europe que vous voulez être Français. Vous devez à vous-mêmes, vous devez à votre nouvelle patrie, qui vous adopte comme ses enfants, d'oublier un passé qui malheureusement n'est pas sans quelques souvenirs irritants, et de ne plus porter vos regards que vers l'avenir.

L'Empereur, en me confiant la mission qui me vaut l'honneur insigne d'être le premier à saluer l'aurore du beau jour qui se lève sur la Savoie, ne m'a pour ainsi dire donné d'autre instruction que celle-ci : « N'oubliez pas que la conciliation doit être le but de tous vos efforts ; je ne vous envoie pas en Savoie pour diviser, mais pour réunir ; et cet esprit constant de conciliation dont vous devez être animés vis-à-vis des personnes, apportez-le jusque dans les choses : la transition d'un gouvernement à un autre ne se fait pas sans que bien des intérêts soient froissés ; mon Gouvernement s'attachera à résoudre d'une façon équitable et paternelle toutes les difficultés qui pourraient surgir. »

On est heureux, messieurs, d'avoir à remplir une fois dans sa vie une aussi belle mission, et je me félicite que l'occasion me soit offerte ici de déclarer que vous me l'avez rendue bien facile. Je vous en remercie du plus profond de mon cœur.

Voilà, messieurs, qu'elle était ma mission. Que dire donc de ces accusations calomnieuses qui vous ont représentés comme ayant voté sous la pression de l'intimidation ou d'influences corruptrices ? La Savoie est trop fière pour que personne puisse l'intimider ; elle est trop honnête pour qu'on puisse la corrompre.

Soyez donc unis ; c'est à cette condition qu'en vous fondant dans la grande famille française, vous pourrez néanmoins conserver votre caractère national ; c'est à cette condition que vous ne laisserez pas se ternir la vieille réputation

de vos pères, qui se sont toujours distingués par leur attachement à la religion, par leur fidélité et leurs sentiments de dévouement à leurs princes ?

**Moniteur du 1<sup>er</sup> mai.**

PARTIE OFFICIELLE.

Loi qui réduit de cent quarante mille hommes à cent mille le contingent à appeler sur la classe de 1859.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,  
 A tous présents et à venir, salut :  
 Avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit :

LOI.

(Extrait du procès-verbal du Corps législatif).  
 Le Corps législatif a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. L'appel autorisé par la loi du 31 mai 1859, sur la classe de 1859, pour le recrutement des troupes de terre et de mer, est réduit de cent quarante mille hommes à cent mille.

Art. 2. La répartition des cent mille hommes entre les départements et leur sous-répartition entre les cantons seront faites conformément aux prescriptions des articles 2 et 3 de la loi du 31 mai 1859.

(Extrait du procès-verbal du Sénat).

Le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation de la loi tendant à réduire de 140,000 hommes à 100,000 hommes le contingent à appeler sur la classe de 1859.

On lit dans le Constitutionnel :

« Plusieurs journaux ont parlé cette semaine de la création d'un nouveau commandement militaire, dont le chef-lieu serait à Marseille. Cette nouvelle manque de fondement. »

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, ar-

été par le ministre de l'agriculture et du commerce, pour servir de régulateur, est de 19 fr. 43 c. pour la 2<sup>e</sup> section de la 3<sup>e</sup> classe, dont font partie les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Dans le tableau régulateur du prix de l'hect. de froment, publié par le Moniteur, la troisième classe, section unique, dans laquelle figure Bergues, pour le département du Nord, porte les cotes suivantes :

	D sem. mars.	1 <sup>er</sup> sem. avril.	2 <sup>e</sup> sem. avril.
Mulhouse.	21 24	22 02	21 74
Strasbourg.	21 34	21 24	21 30
Bergues.	21 20	21 41	21 83
Arras.	18 75	18 71	19 52
Roye.	18 63	18 87	18 79
Soissons.	18 54	18 65	18 82
Paris.	p. dev.	p. dev.	p. dev.
Rouen.	18 70	19 48	19 79
Saumur.	17 43	17 58	17 98
Nantes.	19 42	19 33	20 04
Marans.	17 05	17 08	17 52

Le prix moyen régulateur de la classe est donc de 21 fr. 48 c. pour la première section, de 19 fr. 43 c. pour la seconde, et de 18 fr. 16 c. pour la troisième.

Le prix moyen est de 19 fr. 69 c.

Le comité de direction de la compagnie du chemin de fer du Nord a bien voulu accorder que les produits qui seront expédiés des divers points de la ligne du Nord à l'exposition régionale dont l'ouverture doit avoir lieu à Amiens le 22 mai courant, seront transportés à moitié prix du tarif, tant à l'aller qu'au retour, sur tout son réseau.

Cette faveur étant de nature à décider les horticulteurs et les fabricants d'outils, d'instruments, de machines, d'objets d'art se rapportant au jardinage ou pouvant servir à l'ornement des jardins, qui n'ont point encore fait parvenir leur adhésion, il a été arrêté que le délai pour la déclaration à faire sera prorogé jusqu'au 10 mai.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
 DU 2 MAI 1860.

— N° 5 —

**MESMER**

PAR L. MUHLBACH.

IV. LE CONCERT. (Suite).

— Eh bien, on vous la retirera, reprit le professeur, en remarquant la pâleur subite et l'effroi de son interlocuteur. L'impératrice l'avait accordée à une aveugle, mais mademoiselle votre fille ne l'étant plus, peut se suffire à elle-même. J'ai donc chargé aujourd'hui le second médecin de Sa Majesté, M. de Stork, de prier l'impératrice de disposer de cette pension en faveur d'une autre personne qui en a réellement besoin.

— Mais savez-vous, monsieur, que par là vous nous plongeriez dans la misère, ma famille et moi ? Nous n'avons que cela pour vivre, et il ne nous resterait plus qu'à mendier !

— Les pensions ne sont dues qu'à ceux qui ont servi l'Etat, — et vous n'êtes pas dans ce cas, — ou à ceux à qui un malheur immérité

donne droit à sa protection ; et du moment que votre fille a recouvré la vue, elle perd toute espèce de droit. Elle est devenue artiste, grâce à la munificence impériale, qui lui a donné ainsi un capital qu'elle peut faire valoir par des concerts et des leçons.

— Mais cela ne peut suffire à entretenir honorablement une famille, répliqua M. de Paradies avec anxiété.

— Vous ne vivrez peut-être pas d'une manière aussi confortable, j'en conviens ; mais vous aurez au moins le nécessaire et ne mourrez pas de faim. La pension impériale revient à la pauvre comtesse Delbuch, que je traite depuis quelque temps et dont la cécité est aussi incurable, selon moi, que l'était celle de votre fille. Je suis convenu de tout avec M. de Stork : dès demain matin, le transfert aura lieu, et la comtesse, je vous l'assure, conservera la pension toute sa vie, car elle ne songera jamais à se faire traiter par Mesmer.

— Mon cher monsieur, ayez pitié de moi et de ma famille. Depuis seize ans, nous recevons cette pension, et elle est assurée à Thérèse sa vie durant.

— A mademoiselle votre fille aveugle, d'accord ; mais plus de cécité, plus de pension.

— Nous sommes perdus, murmura M. de Paradies d'une voix sourde.

— Sans contredit, adieu la pension, si votre fille a réellement recouvré la vue ; mais, dans le cas contraire, vous la conserverez, et il est même possible que M. de Stork engage alors l'impératrice à l'augmenter encore en considération de toutes les illusions auxquelles vous et les vôtres avez été en proie. Pas plus tard que ce soir, cela va se décider, et nous saurons alors tout ce que nous avons à faire.

A ces mots, il salua d'un air protecteur le père de Thérèse et regagna sa place.

— Je pense avoir donné à mademoiselle de Paradies une recette efficace contre la cure merveilleuse de Mesmer, dit-il à voix basse à ses collègues, et j'espère qu'on va voir tout à l'heure que Thérèse est encore aveugle. Nous ne devons pas souffrir que ce charlatan réduise à néant l'art et la science des médecins.

— Vous avez raison, dit Ingenhaus : il ne faut rien négliger pour sauver le crédit de la science.

— Attendons le résultat, reprit le professeur, en tournant les yeux vers Thérèse, qui entraînait en ce moment dans la salle.

Un murmure général se fit entendre, une émotion visible agita le public, et chacun se leva pour regarder Thérèse.

Peut-être s'aperçut-elle de l'impression que produisaient son apparition ; car autant dans ses précédents concerts elle entraînait d'un air l'aisance, le sourire aux lèvres et touchant à peine la main de sa mère, autant aujourd'hui elle avançait d'un pas timide et lent, les yeux et la tête baissés, et les mouvements pleins de gaucherie. Autrefois son entrée était le signal de vifs applaudissements ; aujourd'hui le public la recevait silencieux, oubliant, dans sa curiosité anxieuse, l'accueil bienveillant qu'il avait l'habitude de faire à l'artiste.

On suivit cependant avec un intérêt mêlé de surprise son lent trajet de la porte au milieu de la salle, où était placé le piano. Par mégarde, ou avec intention, on avait placé dans son chemin trois sièges très-rapprochés. Quand on la vit les éviter en se détournant sans le moindre embarras et passant tout près sans même les toucher de son ample robe de soie blanche, il se

fit un mouvement général dans l'assemblée : « Elle y voit réellement ! Elle est réellement guérie ! Elle n'est réellement plus aveugle ! » se murmura-t-on à l'oreille, et tous les yeux se reporter sur elle avec un redoublement d'intérêt.

Le professeur Barth entendit ces murmures approbateurs avec une fureur concentrée, et de sombres plis s'amassèrent sur son front, tandis que M. de Paradies, saisi d'une anxiété mortelle, devint tout pâle. Mesmer, en revanche, appuyé contre le mur, au-delà et non loin du piano, éprouva un indicible ravissement ; et ses grands yeux se portèrent sur Thérèse avec une rayonnante expression de bonheur.

Et, comme sous le charme de ce profond regard, Thérèse leva les yeux et les porta directement sur Mesmer avec une expression de joie. Ce reflet de l'âme, illuminant des yeux que l'on avait toujours vus éteints, était une nouvelle preuve qu'elle avait recouvré la vue.

salués, à son tour, de marques de sympathie. Mais ces manifestations rappellent à la jeune artiste, qui n'avait vu jusque-là que M. de Paradies, qu'elle n'était pas seule avec lui. Saisie d'une sorte d'effroi, elle regarda enfin cette forêt de têtes, ces milliers d'yeux fixés sur elle avec une curiosité scrutatrice.

Ce spectacle la fit hésiter et la remplît d'un inexplicable sentiment d'angoisse et de terreur. Elle fit un pas en arrière, comme si elle reculait devant tous ces regards qui la transperçaient ; puis elle promena à la hâte les regards autour d'elle comme à la recherche d'un point d'appui pour ne pas tomber. Et pourtant elle n'avait point un siège qui lui offrît un point d'appui ; elle eut pu très-commodément poser sa main. Le public la contemplait avec surprise, et ce